

BON DE PRISE EN CHARGE du MATERIEL

(Pour remplir le formulaire, utilisez le mode page, dans la barre au bas de l'écran)

Je soussigné :

Pour le compte de l'A.S.A. :

Nom de l'épreuve :

Prendre en charge le matériel suivant :

- 6 Mallettes Radios (115€)
- 3 T.A.G. (75€ l'une - 120€ les 2 - 180€ les 3 - caution 1 000€)
- 6 Gyrophares (300,00€ les 6 ou 50,00€ l'unité - caution 2 500 €)
- Panneaux réfléchissants (dépôt à l'A.S.A. du RHONE sous caution 1000€)
- Balances électroniques (100€) + Sonomètre

Le secrétariat de la ligue devra être immédiatement informé de toutes anomalies.

Fait à : le

Nom et Signature du détenteur

Nom et signature du preneur

Attention pour toutes dégradations les frais de remise en état seront à la charge des A.S.A.
Le présent BON DE PRISE EN CHARGE, libère l'A.S.A. qui était précédemment en possession de ce matériel, des responsabilités citées ci-dessus.

Notez tous dysfonctionnements ou/et dégradations constatez par les deux parties.

Cette fiche vous sera réclamée lors du retour des matériels.